

# Tarifs sécurité Remorquage & voies ferrées

## Tarif 1<sup>er</sup> janvier 2026



## REDEVANCE FORFAITAIRE DE SECURITE "REMORQUAGE" PORT DE CHERBOURG

A l'entrée du navire au port de Cherbourg  
Pour tout navire de Longueur hors tout > 50 m, **hors navires de service** 136,32 €

Pour navire utilisant effectivement le service du remorquage ou commandant le service du remorquage resté en Stand-by

Pour les navires de lignes régulières, ouvertes au public selon un itinéraire et un horaire fixé à l'avance, le taux de la redevance fait l'objet des abattements suivants en fonction du nombre d'entrées au cours de l'année civile :

de la 1 <sup>ère</sup> à la 50 <sup>ème</sup> escale	pas d'abattement
de la 51 <sup>ème</sup> escale à la 100 <sup>ème</sup> escale	abattement de 10 %
de la 101 <sup>ème</sup> escale à la 500 <sup>ème</sup> escale	abattement de 20 %
au-delà de la 500 <sup>ème</sup> escale	abattement de 50 %

Remorqueur marine Au réel facturé par la base navale

Pour les navires bénéficiant de l'article 4 des droits de port de Cherbourg abattement supplémentaire sur la redevance forfaitaire de sécurité dans les mêmes conditions de durée et de taux que celles fixées à l'article 4 des droits de port de Cherbourg.

**DROIT D'USAGE DES VOIES FERREES SUR LE PORT EST  
DE CHERBOURG**

Objet	Montant	
<b>coût de circulation</b>		
Tarif d'usage de la voie ferrée Port Est	Par trajet (Un aller ou un un retour)	
<b>coût sur la marchandise</b>		
Conteneur maritime 20'	8,27 €	/U
Conteneur maritime 40'	11,80 €	/U
Conteneur maritime 45'	14,17 €	/U
Autres colis	20,30 €	/T
Vrac	0,59 €	/T
<b>coût de stationnement</b>		
Stationnement supérieur à 24 H après opération de chargement/déchargement sur site	118,11 €	/jour/train au-delà de 24h
Stationnement sans opération de chargement/déchargement sur le site	50,75 €	/jour/wagon-locomotive